

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 Novembre 2020

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs Fanny BODIVIT, Françoise FONTAINE, Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Frédéric DOUCET, Mickael HARASSE, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

**Pouvoirs** :

- Nicolas MARTIN a donné pouvoir à Mr Bruno TAMBOURELLI
- Charlotte HIS a donné pouvoir à Mr Fabrice BOSSUYT

**Absents** : Messieurs Xavier METAYER et Eric MOROCZ

*La secrétaire de séance pour cette réunion est Mme Françoise FONTAINE*

## ***Ouverture de la séance à 19 heures.***

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour les 3 délibérations suivantes :

- Autorisation de pouvoir recruter du personnel pour le remplacement d'un agent communal en arrêt maladie.
- Sortie du service DECI de l'EPN concernant la sécurité incendie.
- Demande fonds de concours pour 2 bouches incendies.

Et de retirer la délibération pour le règlement intérieur de la cantine.

### **I/ REUNION commission travaux**

- Travaux 2021

- **FIBRE : Messieurs VERGER et MOLANDRINO**

Mise en place de la fibre Ces travaux qui ont fortement perturbé la vie des mesnilois pendant l'année 2020, sont en passe de se terminer. Ces travaux assurent l'arrivée de la fibre devant votre maison/logement. La liaison entre la rue et votre domicile sera effectué par les opérateurs habituels courant janvier 2021. Suite aux travaux nous avons demandé à l'ensemble des conseillers de faire le tour de la commune afin de faire remonter les problèmes rencontrés suite au passage de la société qui a réalisé les travaux. Une liste non exhaustive a été remise à Monsieur VERGER qui se charge de faire remonter à ladite société par courrier avec photos à l'appui. Information de Monsieur TAMBOURELLI qui indique que le poteau installé sur le Chemin des Romains penche.

- **EGLISE : Monsieur VERGER**

Finalisation des travaux de l'église, c'est maintenant la sacristie qui est en cours de finition. Les travaux seront terminés dans les semaines qui viennent et la sacristie sera mise à disposition de l'association du patrimoine pour la

mise en peinture. Pour le problème de cloches un devis a été demandé à la société qui gère son entretien.

➤ **SIEGE : Monsieur BOSSUYT**

- Les travaux d'électricité prévus au Mesnil bas seront des travaux d'enfouissement des lignes électrique qui seront réalisés en 2021 dans la rue Firmin Didot, entre l'usine CPI et la limite communale en direction du pont Franchet. Ces travaux sont programmés pour des raisons de conformité électrique (fils nus) et pour éviter les coupures dues aux chutes d'arbre ou de branches. (Voir tableau 1 en pièce jointe) le cout pour la commune s'élève à 21 158,33€.
- Installation d'éclairage rue de la mare aux prêtres L'installation de 3 candélabres est programmée en 2021 dont le coût pour la commune est estimé à 2500€. (voir tableau 2 en pièce jointe)

➤ **PIGNON ARSENAL : Monsieur VERGER**

Suite à la réunion de la commission travaux pour la sécurisation des locaux Le pignon de l'arsenal. Trois devis ont été demandé et étudiés par les membres de la commission. Il en ressort le choix de la société DOUCERAIN entreprise de maçonnerie de Saint Rémy sur Avre qui a prévu un assainissement du bas du mur, un nouveau revêtement et un bardage bois poncé et lasuré. Ces travaux feront l'objet d'une demande de fonds de concours auprès de l'EPN et seront réalisés en 2021.

➤ **CRECHE : Monsieur BOSSUYT**

Crèche Un projet de crèche qui sera matérialisé dans les locaux de l'ancienne poste est en cours. Des travaux seront nécessaires pour être en conformité avec le cahier des charges pour ce type d'activité. Le permis de construire a été déposé en septembre 2020. Nous espérons commencer ces travaux fin 2021.

➤ **Projet Parking rue du Moulin : Monsieur TAMBOURELLI**

Un projet de création de place de parking le long de la clôture du foyer communal suite à la demande de certains usagers. Une demande de subvention est en cours et nous attendons le retour des services concernés avant de prendre la décision de finaliser ou non ce projet.

➤ **ARCHIVAGE : Monsieur BOSSUYT**

Après en avoir discuté lors du dernier conseil municipal. Il a été demandé à l'archiviste du Centre de Gestion de l'Eure de nous faire un état des lieux des travaux d'archivage à effectuer au sein de la mairie et d'en déterminer le devis correspondant. Nous avons reçu le devis qui s'élève à 8880€ et nous demanderons une subvention auprès des fonds de concours de l'EPN qui prend en charge 50 % du prix HT.

➤ **HYDRANTS : Monsieur VERGER**

Suite aux travaux réalisés sur le réseau d'eau route de Toisley, nos hydrants sont redevenus aux normes, sauf un. Suite à un audit que nous avons demandé auprès du S.E.A.Paquetterie plusieurs poteaux deviennent bon au contrôle des débits.

Ceci a pour conséquence de modifier le statut de certains dossiers en matière d'urbanisme, notamment des C.U. qui reviennent avec un avis favorable. MR VERGER a obtenu un prix estimatif de la part de Mr PELLETIER pour la pose d'un hydrant neuf (environ 3500€) chemin des vignes et le remplacement d'un hydrant (environ 2700€) rue du gros chêne (le n°7). Ces travaux permettraient de redevenir aux normes incendies dans ces secteurs et permettre aux propriétaires d'obtenir des avis favorables à leur permis de construire.

➤ **Réunion S.A.E.Paquetterie : Madame BODIVIT**

Mme BODIVIT représentante de notre commune auprès du syndicat d'eau et d'assainissement a participé à une réunion lors de laquelle il était proposé l'augmentation du prix de l'eau de 2cts par m<sup>3</sup>. L'explication donnée pour cette augmentation est le fait que le syndicat gagne moins d'argent car les usagers font plus attention sur l'utilisation de l'eau, des travaux à cause du COVID qui ont coûté plus cher que prévu et il y a de nouvelles rénovations à réaliser donc pour maintenir le même budget, il était nécessaire d'augmenter le prix de l'eau de quelques centimes. Nous avons estimé qu'il n'était pas le moment en période de crise d'effectuer des augmentations pour les entreprises déjà mises à rude épreuve, nous avons été les-seuls à voter non sur l'ensemble des communes adhérentes et deux communes se sont abstenues pour cette augmentation.

➤ **RAPPORT SIEGE : Monsieur MOLANDRINO**

voir rapport de la dernière réunion en pièce jointe

Concernant les travaux réalisés route de Dreux et rue du gros chêne, Mr Pelletier suit le dossier pour le candélabre manquant et les enrobés qui restent à faire.

➤ **POINT SUR LES EOLIENNES AVEC NORDEX : Monsieur BOSSUYT**

Nous avons reçu en mairie un courrier nous signifiant que la sté NORDEX transférerait la convention d'étude de l'implantation des éoliennes à une de ses filiales. Ceci nous rappelle que ce dossier n'est pas complètement enterré. Après renseignement, le dossier n'est toujours pas passé devant le Conseil d'Etat, ce dernier pourrait, s'il traitait le problème, se réunir courant 2021.

Nous suivons le dossier et ne nous ne manquerons de revenir vers les mesnilois pour les tenir informer. Le maire se tient à disposition en toute transparence pour donner de plus amples informations à ceux qui le souhaiteraient.

➤ **POINT SUR L'implantation de l'antenne ORANGE**

Nous avons refusé l'implantation d'une antenne orange de 30m de haut à proximité des habitations le long du chemin des romains sous motif de n'avoir pas suffisamment d'information sur les incidences sanitaires pour les populations à proximité.

Devant les « propositions » de la société Orange de revenir sur notre décisions sous peine d'entamer une procédure en justice et devant le soucis de ne pas prévoir un budget conséquent de frais d'avocat pour une cause perdue d'avance, me le Maire est revenu sur son refus et a donné son accord au permis de construire.

Me le maire souligne la difficulté de faire face à des sociétés comme Orange qui sont bardés d'avocats et utilise toute les failles du système pour amener les petites communes à devoir accepter leur projet d'urbanisme. Nous en avons fait état au sénateur Hervé Maurey, qui nous a promis d'interpeller le gouvernement sur le sujet.

➤ **VIE SCOLAIRE : Mr Fabrice BOSSUYT**

Rentrée scolaire du 02 novembre avec un protocole renforcé :

- A la cantine, aucune nourriture non cuisinée à la cantine ne peut y être introduit d'où le fait que certains professeurs ne peuvent plus manger dans la salle de restauration.

-La garderie est délocalisée dans le gymnase de l'école pour plus de place et respecter ainsi les distanciations entre les groupes d'élèves.

-Deux sorties différentes : Portail de l'école (Maternelles et CP-CE) Portail mairie (à partir des CE2)

-Les enfants ont tous des masques toutefois, certains enfants se retrouvent en cours de journée avec un masque qui casse. Nous avons donc mis à disposition de notre personnel des masques pour redonner aux enfants si besoin.

**Le conseil d'école s'est déroulé le 09 novembre en présence des enseignants, des parents d'élève et de la mairie :**

-Il n'y aura pas de spectacle de fin d'année à cause de la situation sanitaire.

-Concernant le carnaval de mardi gras, il aura lieu si la situation sanitaire le permet sinon, comme pour Halloween, les enfants pourront être déguisés en classe.

-L'atelier de la petite grenouille va intervenir dans les classes pour travailler, avec les enfants, sur leurs émotions.

**Projet Cantine :**

Il est envisagé d'installer un sonomètre dans la cantine. Celui-ci aura un but pédagogique pour les enfants, en effet, ils pourront, grâce à des LED de couleur (vert à rouge), s'autoréguler au niveau du bruit.

Ce projet pourrait être mis en place en septembre 2021. Ce sonomètre sera réalisé par des élèves du Lycée Sully de Nogent le Rotrou. Une analyse du coût doit être réalisée par les professeurs du lycée.

Pour information, nous avons reçu une demande d'enseignement à la maison pour deux familles de la commune. Nous sommes en attente de l'accord par l'éducation nationale. Sachant que si les enfants font l'enseignement à la maison nous les perdrons dans nos effectifs et nous pouvons nous soucier pour une fermeture de classe.

➤ **CRISTALE : Mme Fanny BODIVIT**

Aucune communication de la part de CRISTALE, nous ne savons pas où ils en sont. Suite on sondage auprès des parents d'élèves du Mesnil, il s'avère qu'un réel besoin pour les parents de faire garder leurs enfants le mercredi et durant les vacances scolaires. Environ 35 % des effectifs de l'école. Des contacts ont été pris avec l'ASN MEZIERES qui propose de garde de 31€/jours avec une participation de 13€ par jour et par enfant à la charge de la mairie et avec le centre de SAINT REMY SUR AVRE mais nous n'avons aucuns tarifs à l'heure actuelle. Il faut également savoir qu'en 2022 l'EPN prendrait la compétence petite enfance. A réfléchir selon les coûts et les demandes des parents pour l'an prochain.

➤ **URBANISME:**

Formation de notre personnel sur les bases de l'instruction d'urbanismes afin d'instruire une partie des dossiers directement en mairie.

➤ **COMMUNICATION : Mr Philippe BOUCARD**

**Site internet** : Nous avons choisis le prestataire pour moderniser et simplifier notre site internet : il s'agit de l'EPN. Pour ne rien gâcher, la prestation est gratuite (plus de redevance non plus). Il nous reste maintenant à élaborer une nouvelle arborescence de présentation (thèmes, sous-thèmes, etc ...). C'est pourquoi nous allons créer une commission pour les déterminer. Il faut s'inspirer de ce que font d'autres villes, Vous êtes invités à participer à cette commission.

**Bulletin municipal** : nous attendons le retour des articles et photos d'ici la fin du mois. Le sujet se rapporte au tissu local (lien économique, écologique, bio, environnemental, urbanisme, social) avec ses nouveautés et difficultés. Il y aura aussi une partie sur nos projets avec la crèche, parking, fibre, etc ..., et une autre sur notre équipe municipale et bien d'autres choses encore.

**Facebook** : Monsieur Bruno TAMBOURELLI demande aux membres du conseil de réfléchir sur des animations que l'on pourrait mettre sur la page de la commune afin qu'elle soit plus attractive.

➤ **VIE AU MESNIL : Monsieur Fabrice BOSSUYT**

Vœux du conseil : Selon la situation sanitaire, ils pourront se faire en vidéo à diffuser sur Facebook. Toutefois, si les vœux peuvent se faire en présentiel, il serait bien qu'une grande partie des membres du conseil soit présent. Les colis devront être distribués avant Noël.

➤ **SECURITE : Monsieur Bruno TAMBOURELLI**

**Arrêté pour le stationnement des gens du voyage :**

Afin d'éviter des complications en cas d'installation des gens du voyage illicitement sur les domaines privés et Publics de la commune, la Mairie va prendre un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage sur l'ensemble de la commune. La commune faisant partie de L'agglomération EPN, des aires d'accueil leurs étant mises à disposition rend de ce fait interdit tout stationnement en dehors de ses aires sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

➤ **VOIRIE : Monsieur Bruno TAMBOURELLI**

Comme vous avez pu le constater depuis quelques semaines, des balises rouges et blanches ont été disposées au Mesnil Bas, lieux où les derniers relevés de vitesses effectués par le département de l'Eure montraient des vitesses très élevées.

Ces dispositifs devaient être couplés avec des appareils relevant le nombre de véhicules passants sur ces portions et une estimation de la vitesse de ces derniers. Sans ces appareils nous n'aurons aucun élément de comparaisons avec les derniers relevés effectués. De plus, le dispositif de trouvant près de l'usine est incomplet car il avait été convenu avec le département de mettre d'autres balises de l'autre côté de la route pour faire une chicane et de ce fait, faire ralentir les véhicules et sécuriser les riverains sortants des appartements. Nous déplorons ce manque d'information et de communication avec nos interlocuteurs au département. Les choses pourraient être plus simples et la réalisation des projets plus rapide. Le dispositif en l'état ne permet pas de nous projeter sur un projet de sécurisation futur et ce, au détriment des Mesnilois. Nous continuerons à faire le nécessaire pour que cette étude soit menée à son terme et dans les meilleures conditions possibles.

**Enfouissement des lignes :** L'enfouissement des lignes sur la portion de la Grande rue sont terminés. Les poteaux ont été retirés. L'entreprise chargée de la réfection des trottoirs devait attendre ce retrait afin de refaire les trottoirs en une seule fois, ce qui va être fait prochainement.

➤ **ARRET DE BUS : Monsieur Fabrice BOSSUYT**

Un arrêt de bus au Mesnil bas a été supprimé de la tournée de ramassage scolaire pour le Lycée de Verneuil sur Avre, ce qui oblige les enfants à emprunter la côte des forges qui est très mal éclairée. Nous avons écrit un courrier à la société de transport Normand avec une copie à EPN (ces derniers devant récupérer la compétence des transports scolaires en cours d'année prochaine).

## II/DELIBERATIONS

- Demande de subvention DRAC Archivage

Le montant du devis réalisé par le Centre de Gestion de l'Eure s'élève à 8880 €, nous pouvons demander deux types de subventions :

Une subvention de la DRAC et une par les fonds de concours qui s'élève à 50% du HT de la somme total si pas de subvention de la DRAC soit  $8880/2 = 4440$  €. Le conseil décide de faire les demandes de subventions possibles pour réaliser ce travail.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Demande subvention pour la réparation du pignon de l'arsenal :

Suite au choix de l'entreprise et à l'urgence des travaux nous demandons dès à présent une subvention auprès des fonds de concours 2021 sur la moitié du HT l'autre moitié restant à la charge de la commune.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- CDG 27 : Renouvellement de l'assurance statutaire. Monsieur le Maire demande l'autorisation de donner l'autorisation au CDG27 afin de réaliser un marché auprès des entreprises concernées pour renégocier notre contrat pour une période de 3ans.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Chèques CADOC : il est nécessaire de donner autorisation au maire de commander les chèques cadoc d'un montant de 100 € par agent communal.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Convention pour l'installation des illuminations avec la mairie se St GERMAIN SUR AVRE : Il est nécessaire de donner l'autorisation au maire de signer la convention avec la commune de Saint Germain sur Avre pour la pose et dépose des illuminations de Noël ainsi que la location de la nacelle et le prêt des agents communaux.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Délibération sur la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN

Il est demandé au conseil aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISER** le Maire la Convention Intercommunale d'Attribution.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Subvention pour l'association « PETITS GUTENBERG » : suite à la demande de l'association les « PETITS GUTENBERG », le conseil municipal décide de leur allouer la somme de 400 €.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Sur proposition du Maire, il est proposé de geler les loyers des entreprises, louant des locaux de la mairie, obligées de fermer administrativement durant le confinement. Ce gel durera l'équivalent du temps de la fermeture administrative. Mr Nicolas Martin a quitté la pièce et ses 2 voix ne seront donc pas comptabilisé. Après discussions, il est décidé que ce gel des loyers concerne uniquement l'Estrée Beauté.

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abst : 0

- Suite aux recommandations gouvernementales, il est proposé la Prise en charge des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées ou dépendantes pour les élus conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêté modifié du même jour. Pour les frais de garde, ci-joint le texte officiel. Il s'adresse pour les enfants de - de 16 ans, personnes âgées, handicapées et prestations régulières. Il faut l'accord par délibération du conseil comme c'est prévu en indiquant les modalités de contrôle (1 X/an avec un état récapitulatif par personne) et les pièces à fournir (déclaration sur l'honneur, chèque Cesu). Les membres du conseil municipal sont pour cette prise en charge.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Convention MANPOWER : nous avons fait appel à la société MANPOWER afin de remplacer un agent en congé maladie, il est donc nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afin de pouvoir régler l'entreprise.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Convention BLANCHARD pour CACES agent technique : Cette formation a eu lieu du 28 au 30 Octobre pour un montant de 799€ afin que l'employé puisse utiliser les nacelles notamment lors de l'installation des illuminations de Noël et pour le partenariat avec les communes aux alentours comme SAINT GERMAIN SUR AVRE et COURDEMANCHE.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de recruter du personnel en cas d'absence pour maladie des agents communaux sachant que la dernière délibération date de 2003.

Les membres du conseil votent à l'unanimité.

Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Renonciation de la convention DECI de l'EPN : Monsieur le maire explique que nous avons adhéré au service DECI de l'EPN pour l'entretien, le contrôle des hydrants concernant les services incendies. Après un premier contrôle de l'EPN relevant de grosses différences dans les débits en notre défaveur et provoquant ainsi le blocage de certains dossiers d'urbanisme, nous avons demandé à la S.E.A. PAQUETERIE d'effectuer un audit sur la totalité de nos bouches à incendie. Ce dernier s'est révélé



plus proche de la réalité de terrain et a été beaucoup moins onéreux. C'est donc pour ces 2 raisons que nous souhaitons rompre la convention DECI qui nous lie avec l'EPN :  
Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

- Monsieur le Maire propose la demande de fonds de concours pour la création de deux bouches incendies comme indiqué dans le compte rendu pour le chemin des vignes et la rue du Gros Chêne.  
Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abst : 0

Fin de la séance à 22H15.

Le Maire : Fabrice BOSSUYT

